



M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télééc. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télééc. : 418 544-1081

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 octobre 2018, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 16-355 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier n° 378480) concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole.
- Le règlement numéro 16-355 est entré en vigueur le 14 décembre 2018, soit le jour de la signification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que le règlement numéro 16-355 respectait les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.
- Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 12 janvier 2019.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière